

# LE CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION

Thème de l'édition 2015-2016

## "Résister par l'art et la littérature"

Sélection de documents d'archives

---

**WWW.TARN.FR**



**Archives départementales du Tarn**

1 avenue de la Verrerie | CS 35678 | 81013 ALBI cedex 9  
Courriel : [archives.tarn@tarn.fr](mailto:archives.tarn@tarn.fr) | Tél. : 05 63 36 21 00  
<http://archives.tarn.fr>


# Boris Taslitzky, de Saint-Sulpice à Buchenwald, un artiste dans les camps

*Arrivi au camp le 12-11-43*

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
**NOTICE INDIVIDUELLE**

MONTRE n° 11

**DIRECTION GÉNÉRALE**  
N° 14  
**SURETÉ NATIONALE**



**Signalement (1)**

Age: *32 ans*  
 Taille: *1 m 70*  
 Cheveux: *bruns*  
 Sourcils: *d.*  
 Inclinaison: *combe*  
 Front: hauteur, largeur  
 Yeux: *gris vifs*  
 Nez: hauteur, saillie, base  
 Bouche: *gross.*  
 Menton: *1 grand*  
 Barbe: *neant*  
 Teint: *mat*  
 Visage: *ov.*  
 Corpulence: *maig.*

Nom: *Taslitzky*  
 Prénoms: *Boris*  
 Surnoms:  
 Date et lieu de naissance: *20 7<sup>le</sup> 1911 à Paris (6<sup>me</sup>)*  
 Domicile: *Paris 3<sup>e</sup> R. Lempdeson-Grenouille 14<sup>me</sup>*  
 Nom et prénom du père: *Samuel Taslitzky*  
 Nom et prénom de la mère: *Anna Frla Riback*  
 Profession de ces derniers: *Leviteur*  
 Quel est leur domicile? *R. des Moulins à Paris 5<sup>me</sup>*  
 Profession de l'inculpé: *Artiste peintre*  
 Résidences antérieures: *neant*  
 Est-il marié? *Oui*  
 Date et lieu de mariage: *4 Mars 1932 à Paris 14<sup>me</sup>*  
 Nom du conjoint: *Jacqueline Lejeune née le 7<sup>le</sup> 1902 à Paris*  
 Nombre des enfants vivants: *neant*  
 Situation de fortune: *art de son travail*  
 Contribue-t-il à l'entretien de sa famille? *Oui*  
 Quel est son degré d'instruction? *lett. Sup. 6<sup>me</sup> des Beaux-arts Paris*  
 Situation militaire: *Service Armée 1<sup>er</sup> C.*  
 Classe de recrutement: *19 2<sup>le</sup> / 2* Numéro du tirage au sort: *neant*  
 Canton: *Hme 3<sup>me</sup> France*

Signes particuliers et tatouages: *Signe cicatrice au bras gauche*

Renseignements sur la moralité et la réputation: *Jeudans action. Lait de friction de 10 ans d'interdiction de motifs civils. civils et civils. Lait de friction de 10 ans de la 1<sup>re</sup> Régim. Clemat. Lait de friction de 10 ans de la 1<sup>re</sup> Régim. Clemat. Lait de friction de 10 ans de la 1<sup>re</sup> Régim. Clemat.*

**SIGNALEMENT DESCRIPTIF (1) :**

FRONT	Art <sup>n</sup>	Racine (art)		OREILLE DROITE	bord. orig <sup>n</sup>	Sup <sup>n</sup>	Post <sup>n</sup>	ant <sup>n</sup>	part <sup>n</sup>	LEVRES	l <sup>re</sup> labiale	PAUPIÈRES	l <sup>re</sup> sup.		
	Inclin <sup>n</sup>	ans	base		lob. cont <sup>n</sup>	adh <sup>n</sup>	mod <sup>n</sup>	haut <sup>n</sup>	part <sup>n</sup>		proem <sup>n</sup>		l <sup>re</sup> inf.		
	haut <sup>n</sup>	NEZ	Haut		Saillie	Larg <sup>n</sup>	a. trag.	Incl <sup>n</sup>	prof <sup>n</sup>		reus <sup>n</sup>		vol <sup>n</sup>	part <sup>n</sup>	mod. sup.
	larg <sup>n</sup>						part <sup>n</sup>	ph. inf <sup>n</sup>	sup <sup>n</sup>		forme		1 <sup>er</sup>	2 <sup>me</sup>	3 <sup>me</sup>
part <sup>n</sup>															

CARACTÈRES SYNTHÉTIQUES ET OBSERVATIONS :

Le signalement descriptif ne devra être rempli que par les fonctionnaires ou agents connaissant le portrail parlé.

*Plérome à*  
*provenir en Cal'd'accident*

*M<sup>me</sup> Anna Taslitzky*  
*1<sup>re</sup> Rue des Moulins Paris 5<sup>me</sup>*

**Tournez S. V. P.**

Doc. 1 : Notice individuelle de Boris Taslitzky, le 12 novembre 1943, recto (AD81, 493 W 167).

## CONDAMNATIONS



NUMÉROS D'ORDRE	MOTIFS	COURS et TRIBUNAUX	DATES	PEINES INFLIGÉES		INTERDICTION de SÉJOUR
				PRISON	AMENDE	
	<p>Orléans. France par décret ministériel de la Justice en date du 17 octobre 1943, numéro: 8284 et 21.</p> <p>Roy. Nav. - Religion: athée.</p> <p>1<sup>er</sup> M<sup>3</sup> oct 1943 au p<sup>er</sup> Rég<sup>3</sup> d'inf<sup>3</sup> à Saint. Julien Poit 1943.</p> <p>1943. 40. Lorsque le 26 août 1943 par appel individuel et a été le 10<sup>er</sup> oct 1943 par C<sup>3</sup> c<sup>3</sup> Meaux. Meurtre dans la gare. Saint Julien. à Paris après la retraite des armées. fait prisonnier à Condruville (Norm.) le 15<sup>er</sup> juin 40 et évacué par Amiens. évadé le 19 août 40. Le 21-10-40 à - Montauban (Ch<sup>3</sup>).</p> <p>Législation. Mémoires. Libération nié.</p> <p>Fait par ordre de Monsieur le Conseiller d'Etat hautain G<sup>3</sup> à la Police en date du 20 sept 43. Notifié par le J<sup>3</sup> de la Vendée le 30 sept 43.</p> <p>Motif de l'interdiction. Suppl<sup>3</sup> lui a été interdicte et la suite de la condamnation prononcée pour sa propagande communiste a été fait en charge par les Gendarmes de S<sup>3</sup> à la G<sup>3</sup> de Melun et conduit au camp de St. Julien appartenant au Parti Communiste comme membre depuis 1940 jusqu'à la libération. Etait chargé de la direction des affiches et autres qui devaient être apposés à l'occasion de fêtes ou manifestations du parti.</p> <p>Il n'a jamais été condamné.</p> <p>En cas de libération devrait retourner chez ses parents à Créteil (Pet).</p> <p>1<sup>er</sup> M<sup>3</sup> d'im. G<sup>3</sup> à l'emplacement de la machine à vapeur. pantalon à rayures brim. foulard montants jaunes. manteau de cuir. béret bleu. M<sup>3</sup> marron. Cache est en cuir.</p> <p>à l'inspecteur de Police à St. Julien 13 NOV 1943</p> <p style="text-align: center;"><u>T</u></p>					

Doc. 1 : Notice individuelle de Boris Taslitzky, le 12 novembre 1943, verso (AD81, 493 W 167).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

14 Décembre 1945

J.D.

à Monsieur le chef du  
Camp de SAINT SULPICE



Prière de bien vouloir laisser  
pénétrer à l'intérieur du Camp, MM :  
DAURES, Architecte départemental, et  
JULIEN, Conservateur du Musée d'ALBI  
chargés d'examiner les fresques peintes  
à l'intérieur d'un baraquement, par  
l'interné Boris TASSITZKI.

Doc. 2 : Courrier du préfet du Tarn adressé au chef de camp de Saint-Sulpice autorisant l'entrée de Messieurs Daures et Julien, 14 décembre 1945 (AD81, 493 W 59).

ALBI, le 15 Décembre 1945.



Le Conservateur du Musée  
Toulouse-Lautrec  
à Monsieur le Préfet du Tarn.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission dont vous avez bien voulu me charger concernant les peintures que l'interné Boris TABLITZKI a faites pendant son séjour au Camp de St-Sulpice La Pointe.

I. Notes générales sur ces fresques.

Tous les personnages sont au moins grandeur nature.

Ils paraissent peints à la colle en camafeu brun, avec retouches bleu et rouges pour les drapeaux. La peinture de la chapelle est plus riche en couleur et paraît peinte d'une matière plus solide.

II. Détail.

1. Aux armées, citoyens, formez vos bataillons.

Cinq personnages chantent ensemble l'hymne de la liberté. Au dessus d'eux plane une allégorie rappelant la Marseillaise de "Rude"

2. "Mes fils soyez contents de l'honneur où vous êtes.

Quatre captifs dont une femme, enchaînés dans une attitude ferme et stoïque semblent attendre l'heure de leur délivrance.

3. (Par delà les fusillades la Liberté nous attend.)

Un homme et une femme s'élançant en avant sous le drapeau Français déployé, ayant laissés derrière eux deux cadavres.

4. "Une autre chanson française à vos lèvres finissant, la Marseillaise est montée pour toute l'Humanité.

Une femme et un homme, captifs, brisent leurs chaînes.

T.S.V.P.

5. France Eternelle.

La République Française dans un mouvement d'envol au-dessus du soleil. Le fond est parsemé de "papillons" sur lesquels sont inscrits les noms de Français ayant illustré leur Patrie dans tous les domaines spirituels.



6. Christ de la Chapelle.

Le Christ en sabots, revêtu d'un manteau de misère devant la Croix. A sa droite un homme semble lui porter secours, à sa gauche une femme éplorée se penche vers lui.

Le Conservateur.

Doc. 3 : Rapport du conservateur du Musée Toulouse-Lautrec, Edouard Julien, 15 décembre 1945, verso (AD81, 493 W 59)

PRÉFECTURE DU TARN  
SERVICE D'ARCHITECTURE  
Cabinet de l'Architecte  
DÉPARTEMENTAL

ALBI, le 15 Décembre 1945.



L'Architecte Départemental  
à Monsieur le Préfet du Tarn.

OBJET: Fresques du Camp de St-Sulpice.

Conformément à vos instructions je me suis rendu, hier 14 Décembre, au Camp de St-Sulpice, en compagnie de Monsieur Édouard JULIEN conservateur du Musée de Toulouse-Lautrec, pour examiner la façon dont on pourrait enlever et transporter les fresques que le peintre Boris TASHITZKI a exécutées sur les panneaux de bois de certains baraquements, au cours de son internement.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que ce travail de déplacement peut être exécuté, dans certaines conditions et en prenant des précautions de conservations.

En ce qui concerne la valeur artistique de ces fresques Monsieur JULIEN vous donnera son appréciation qualifiée.

Ces fresques à grands personnages, sont peintes à même les planches constituant les cloisons séparatives de l'intérieur des baraquements.

Elles sont exécutées dans les baraquements portant les numéros 5.6. 18 et 19 et dans la chapelle installée dans une partie du baraquement N°3.

Toutes ces fresques sont à l'eau et peintes sur la paroi de bois préalablement badigeonné à la chaux ou au blanc soûdisant fixe - si le badigeon a tendance à s'écailier, la fresque s'efface facilement au moindre frottement.

C'est pourquoi, il serait nécessaire, même indispensable de fixer ces fresques, avant toute opération.

T.S.V.P.

Doc. 4 : Rapport de Léon Daures, architecte départemental, 15 décembre 1945, p.1 (493 W 59)



Cette opération se fait à l'aide d'un produit spécial, que les peintres connaissent bien, et qui s'appelle "fixatif". Ce fixatif à base d'alcool s'applique sur le dessin à conserver à l'aide d'un vaporisateur, ou mieux encore d'un "pistolet".

La paroi de la cloison est constituée par des lames de panneaux, clouées sur des poteaux verticaux et traverses horizontales allant du plancher du baraquement à la ferme de la toiture.

Ces panneaux mesurent 2.20 de hauteur et 4.00 de largeur, compris la partie haute, triangulaire, épousant la forme et la pente de la toiture. Mais la fresque ne commence, qu'à hauteur de 0.80 à 0.80 centimètres du sol.

Toute la partie haute triangulaire est en carton gaufré.

Pour ne rien dissocier de l'ossature du baraquement, il semble que le moyen pratique aurait été, d'enlever le panneau du parquet lame à lame, en ayant eu soin de numérotter chaque lame, de façon à les repérer pour le remontage. Mais ce travail risquerait d'abîmer la fresque à chaque joint des lames, et le badigeon de la fresque écaillé, de tomber par pellicules.

À la réflexion, ce travail, qui n'aurait eu pour but que de préserver l'ossature d'une ferme, serait peut-être plus coûteux que la réparation ou la consolidation de la ferme, ~~et~~ risquerait certainement d'abîmer irrémédiablement la fresque.

La solution que nous proposons serait donc la suivante:

Faire au préalable, un chassis en bois, avec croisillon, qui se visserait fortement sur les poteaux et traverses de la cloison.

On découperait ensuite à l'égoïne la partie basse de la cloison, à hauteur de cymaise et après avoir scié, les poteaux ou traverses au droit des panneaux verticaux des pans de bois du baraquement, on aurait ainsi un grand panneau de toute la fresque, d'un seul tenant et rien ne serait abîmé.

Seulement il faudrait au préalable, soutenir les pannes de la ferme par des étais verticaux, à droite et à gauche du panneau fresque pour remplacer l'ossature de la ferme qui faisant corps avec le panneau de fresque, aurait été enlevé avec lui.

Le travail d'enlèvement de la fresque de la chapelle, fresque qui à notre avis est un morceau remarquable, sera plus important car si le panneau de bois est moins large, 2.00 il est de toute la hauteur, depuis le plancher jusqu'au faite de la toiture, mais le détail de l'opération s'il est plus long que celui des autres baraquements, se fera par les mêmes procédés.

T.S.V.P.





Il s'agira ensuite d'enlever ces grands panneaux de l'intérieur des baraquements de les charger et de les transporter. L'emballage et le transport devront être faits avec soin et confiés de préférence à des spécialistes.

Nous estimons que non compris les frais d'emballage et de transport, il faut prévoir une dépense de 8 à 10.000 francs par fresque.

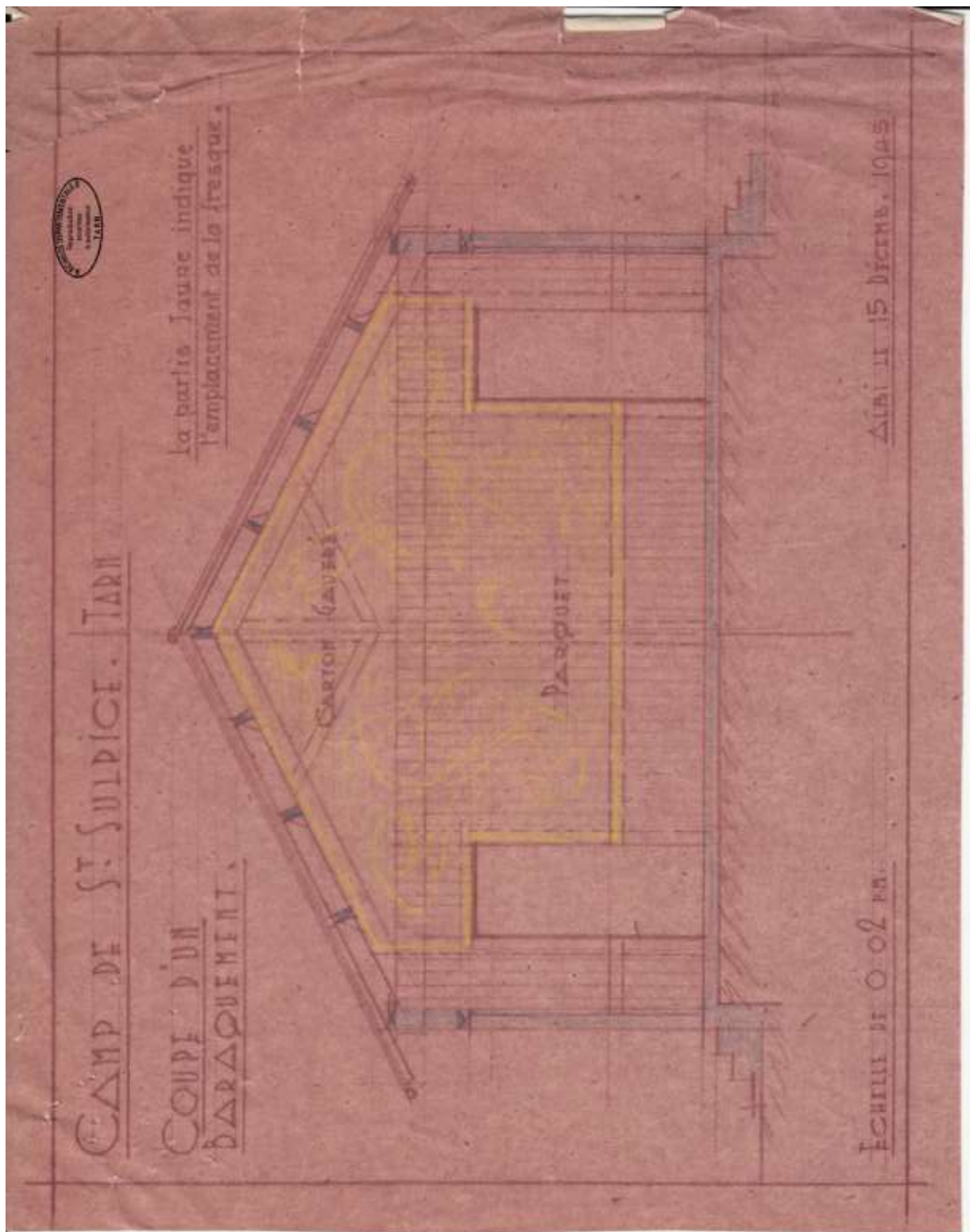
Cette dépense comprendra:

- 1°. Le fixage de la fresque par un peintre-spécialiste, (Monsieur Sudre, à Albi, Peintre-Décorateur, pourrait se charger de ce travail).
- 2°. La confection d'un châssis ou cadre en bois et sa fixation au panneau de la fresque.
- 3°. Le découpage de ce panneau et son détachement des parois du baraquement.
- 4°. L'étalement provisoire des pannes de la toiture.
- 5°. Le moilage de la ferme, la fourniture et la pose de poteaux et traverses, après l'enlèvement de la cloison portant la fresque, et le remplacement de la cloison en lames de parquet.
- 6°. Enfin la manutention de la sortie de la fresque de l'intérieur du baraquement.

Puisqu'il y a 6 panneaux la dépense globale, sans emballage et transport, serait pour l'enlèvement de ces fresques, de l'ordre de 50 à 60.000 francs.

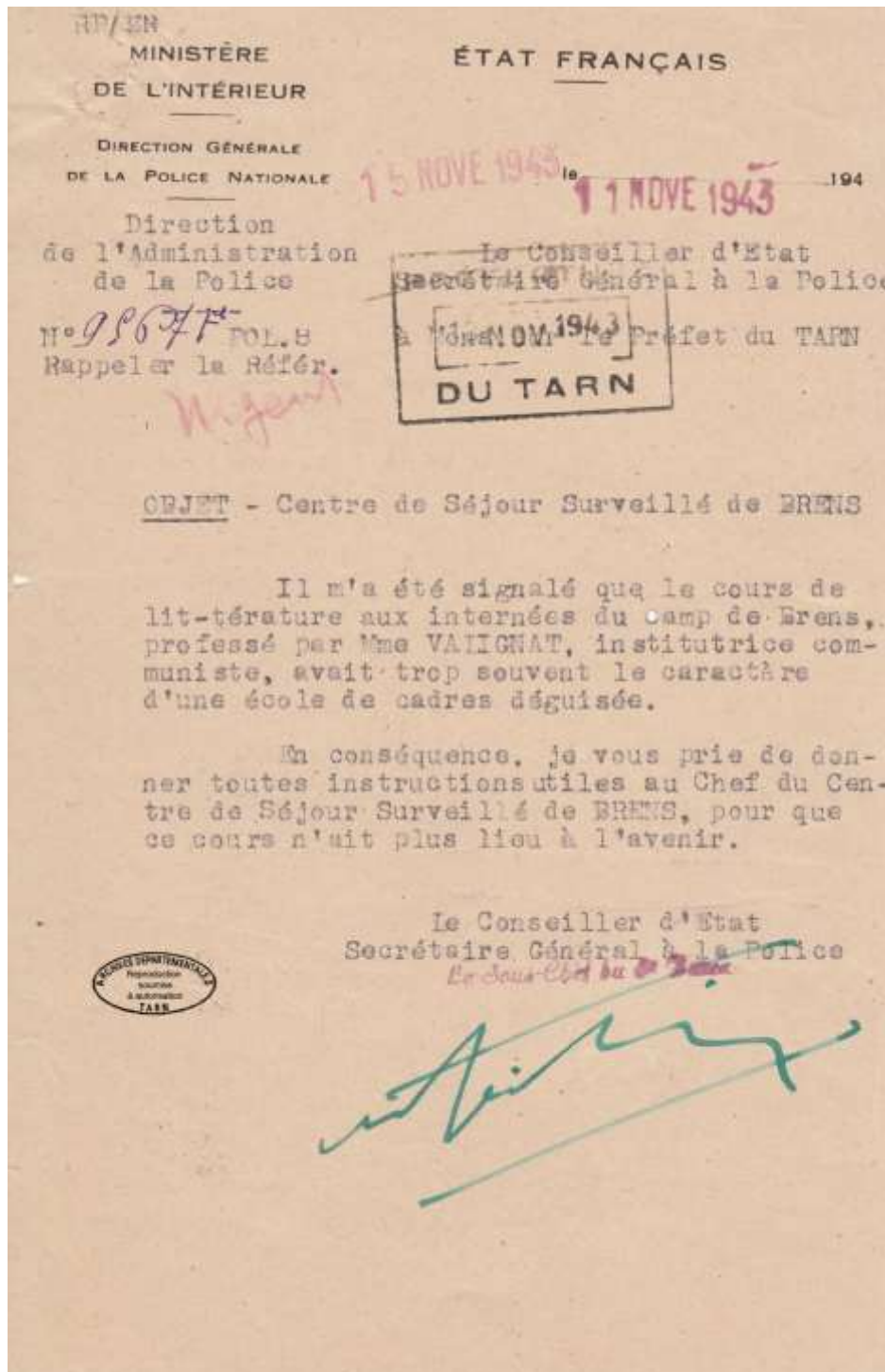
Il serait peut être utile sinon prudent de photographier ces fresques avant tout travail.

L'Architecte Départemental :



Doc. 5 : Plan de coupe d'un baraquement avec l'emplacement de la fresque, 15 décembre 1945 (AD81, 493 W 59)

# La littérature dans le camp de femmes de Brens



Doc. 6 : Demande du secrétaire général de la police de suspendre le cours de littérature, 11 novembre 1943 (AD81, 495 W 50)

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA POLICE NATIONALE

CENTRE DE SÉJOUR SURVEILLÉ

Brens, le 22 Novembre 1943

BRENS (TARN)

25 NOVE 1943

L'Inspecteur Principal  
MUTSCHLER Georges

COMMISSARIAT

GM/SG N° 6409. NCC

à Monsieur le PRÉFET du TARN  
1er Division - 2° Bureau  
Service des Camps - A L B I -

DU TARN

de M. le Chef de Camp.

Objet : cours de littérature au Camp.  
Réfer : Dépêche ministérielle N° 9567  
F. Pol 8 du 11.11.43

Conformément à vos instructions en date du 17.11.43 N° 14078 J.L., relative aux cours de littérature donnés aux internées du Camp par la dame VALIGNAT, institutrice communiste,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que dès réception des instructions susvisées j'ai pris des dispositions nécessaires pour faire cesser ces cours.

L'Inspecteur Principal

*Voir s'il y a  
à répondre  
au Ministre*

vu et transmis

Brens, le

Le Chef de Camp.



Doc. 7 : Réponse de l'inspecteur principal du camp de Brens adressée au préfet du Tarn, 25 novembre 1943 (AD81, 495 W 50)

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

NOTICE INDIVIDUELLE

Modèle n° 11

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA  
SÛRETÉ NATIONALE

Signalement :

Age :  
Taille :  
Cheveux :  
Sourcils :  
Front : { inclinaison :  
          { hauteur :  
          { largeur :  
Yeux :  
Nas : { dos :  
          { hauteur :  
          { saillie :  
          { base :  
Bouche :  
Menton :  
Barbe :  
Teint :  
Visage :  
Corpulence :

Signes particuliers et tatouages :

Nom : Bretagnolle Epoux Peuch  
Prénoms : Maria  
Surnoms :  
Date et lieu de naissance : 20 décembre 1909 à Vigeois (Corrèze)  
Domicile : Brise (Corrèze) rue du Commandant Bataut  
Nom et prénom du père : Bretagnolle Jean (dédicé)  
Nom et prénom de la mère : Bourg Marie  
Profession de ces derniers :  
Quel est leur domicile ?  
Profession de l'inculpé : Blanchisseuse  
Résidences antérieures : Vigeois (Corrèze)  
Est-il marié ? Oui  
Date et lieu du mariage : en juillet 1931 à Vigeois (Corrèze)  
Nom du conjoint : Peuch Léon François  
Nombre des enfants vivants : 1 fils âgé de 19 ans  
Situation de fortune : Propriétaire d'un immeuble à Brive  
Contribue-t-il à l'entretien de sa famille ? Oui  
Quel est son degré d'instruction ? lire et écrire  
Situation militaire :  
Bureau de recrutement :  
N° de la Carte d'identité (pour les étrangers) : délivré a  
Nationalité Française  
Religion : Catholique

Renseignements sur la moralité et la réputation :

Dirigée sur le camp de Rucron le 3 juillet 1941 par arrêté de M. L. Puyol de la Corrèze en date du 4-7-41 en vertu des deux loi du 18-11-39 pour le motif suivant  
Moralité et réputation douteuse Militant communiste très actif dangereux pour la sécurité de l'ordre public. L'inculpée a été notée à Brive en septembre 1939 comme militante communiste notoire et très active. Depuis elle a été suspectée de se livrer à une propagande clandestine et très active sans cependant jamais fait preuve puisse être rattaché à son activité. Il apparaît des renseignements fournis ce jour par le commissaire de Police Castellau de l'Inspection générale de la police judiciaire que le nommé Peuch Bretagnolle a reçu dernièrement chez elle clandestinement un grand nombre de tracts communistes destinés mais comme de ce dernier servir comme militant et agent de liaison entre le centre communiste de Rucron et les éléments extrémistes régionaux. L'inculpée est connue à Brive comme propagandiste pour les idées communistes et comme dangereuse pour la sécurité et l'ordre public.

Signalement descriptif (1) :

FRONT	Are*	NEZ	Racine (prof)			OUEILLE	DROITE	hord. Orig	Sup*	Post*	ouv*	part*	LÈVRES	h' labiale	PAUPIÈRES	} hor } vert } mod. sup } part*
	inclin*		dos	lune	lab. cont'			adlt'	mod'	haut'	part*	procé*				
	haor		hauteur	saillie	Largues			a. frag. incl*	prof'	renv'	Vol*	part*		épaisseur		
	Larg*		part*	pli. inf'	sup'			forme	de	couque	part*					
part*																

Caractères synthétiques et observations :

(1) Le signalement descriptif ne devra être rempli que par les fonctionnaires et agents connaissant le portrait parlé.



Tournez S. V. P.

## CONDAMNATIONS

NUMÉROS D'ORDRE	MOTIFS	COURS ET TRIBUNAUX	DATES	PEINES INFLIGÉES		INTERDICTION DE SÉJOUR
				PRISON	AMENDE	
		<i>Etat Sanitaire</i>				
	<i>blet...</i>					
						<i>Le Médecin chef.</i>
						<i>P. J. ...</i>
		<i>Conduite au camp</i>				
	<i>Aucune observation défavorable.</i>					
						<i>Le chef de camp.</i>
						<i>Corminuel</i>

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 194

L'INSPECTEUR,



Doc. 8 : Notice individuelle de Maria Bretagnolle, épouse Peuch, verso (AD81, 495 W 55).

Les Hébergés de Rieucros  
 Les Hébergés de Rieucros  
 Vous a Rieucros nous n' sommes pas tous heureux  
 Car on a le ventre vide et le cœur pas d'yeux  
 De l'air, l'air, toutes les corbeilles  
 Dresser, l'air, l'air des corbeilles  
 On a pas envie de vivre  
 Mais faut garder le souvenir  
 Et pour s'émouvoir quand on a le regard  
 On chante pour chasser le noir.  
 ReRAIN  
 On est des hébergés  
 On ne sait pas ce qu'on a  
 Pour être si punie  
 On a pas de pain  
 On ne sait pas ce qu'on a demain  
 On a l'air de la charité  
 On pense au départ  
 A la liberté, chère  
 Mais on espère qu'on quittera bientôt  
 Le Camp de Rieucros  
 Depuis le matin jusqu'au soir on attend  
 Le soir, les papas et les oncles  
 Qui nous attendent on tend l'oreille pour nous  
 On a un air de mort de voir ce de chien  
 Chacun pense à sa famille  
 A son mariage à son fils  
 Et on se cauchant on a leur nom tout les  
 Bonin, papa, maman, Bonin, papa  
 Bonin, oncle, bonin, oncle, oncle, oncle  
 — fin —

On est ~~hébergés~~ dans un camp, on implore son nom  
 Nos frères défilent sans, on  
 Nos hommes sur leurs pieds et sur leurs  
 Nos ne savent même pas pour qui  
 Est-il donc, l'air que l'on enjette dans  
 Une pauvre femme et l'on enjette dans  
 Faut bas on se dit, ReRAIN  
 Faut qu'il y aise à la haine  
 L'air des malheureux  
 Mais il faut que l'on s'aime  
 Pour faire un monde heureux  
 Le monde est, on s'aime  
 Pourquoi s'entre de voir  
 Pourquoi on ne va de terre?  
 Combien de d'air, de terre?  
 Français ou étrangers  
 Nos supporters et commun  
 et les conséquences d'une guerre  
 Voulez par quel que nom?  
 On nous a séparés de nos parents,  
 De nos amis et de nos frères  
 Nos souffres de l'air, de l'air de l'air de l'air  
 Nos maisons pas de bon heur!  
 On nous donne une paillasse pour nous coucher  
 Les carottes des chiens, des rats  
 — fin —



Doc. 9 : Texte manuscrit d'une chanson, "les Hébergés de Rieucros", figurant dans le dossier de Maria Bretagnolle (AD81, 495 W 55).

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

NOTICE INDIVIDUELLE

Modèle n° 11

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA  
SÛRETÉ NATIONALE

Signalement :

Age :  
Taille :  
Cheveux :  
Sourcils :  
Front :  
Yeux :  
Nas :  
Bouche :  
Menton :  
Barbe :  
Teint :  
Visage :  
Corpulence :

Signes particuliers et tatouages :

Nom : *David*  
Prénoms : *Raymonde*  
Surnoms :  
Date et lieu de naissance : *16 octobre 1912 à St Claude (Jura)*  
Domicile : *St Claude (Jura) 41 rue de la Fayette*  
Nom et prénoms du père : *Armand David*  
Nom et prénoms de la mère : *Alice David*  
Profession de ces derniers :  
Quel est leur domicile ? *St Claude (Jura) 41 rue de la Fayette*  
Profession de l'inculpé : *ouvrière au textile*  
Résidences antérieures :  
Est-il marié ?  
Date et lieu du mariage :  
Nom du conjoint :  
Nombre des enfants vivants :  
Situation de fortune : *PD de produit de son travail*  
Contribue-t-il à l'entretien de sa famille ? *oui*  
Quel est son degré d'instruction ? *primaire*  
Situation militaire :  
Bureau de recrutement :  
N° de la Carte d'identité (pour les étrangers) : *délivrée à*  
*Nationalité : Française*  
*Belgique : None*

Renseignements sur la moralité et la réputation :

*Désigné le Camp de Juvigny le 4 août 1941 par le G. P. 101  
du Jura en date du 26 juillet 1941 en vertu de l'arrêté du  
du 11.11.1940 par le décret suivant :*  
*"Ayant été impliquée dans une affaire de distribution  
de tracts communistes après avoir été à St Claude tout le  
mois de mai et le 29 novembre 1940 tout d'être constatée par  
l'inspecteur communiste à St Claude d'une manière d'empêchement  
avec l'avis par écrit en date du 17 juillet 1941 de la Chambre  
des Députés belgicistes de la loi de 1939"*

Signalement descriptif (1) :

FRONT	Arête	NEZ	Haut (prof)			OUEILLE BROCHE	bord. Orig	Sup	Pear	ouv	part	LEVRES	h' labiale	PAUPIÈRES	bor		
	inclu		dép	base	lab. cont		adr	mod	haut	part	proém		vert				
	haur		Basse				taille	largeur	a. trag. incl	profil	rouv		Vol		part	épaisseur	mod. sup
	Larg		part				part	ph. inf	sup	forme	de		angue		part	part	

Caractères synthétiques et observations :

(1) Le signalement descriptif ne devra être rempli que par les fonctionnaires et agents connaissant le portrait parlé.



Tournez S. V. P.

Doc.10 : Notice individuelle de Raymonde David, recto (AD81, 495 W 58).



## CONDAMNATIONS

NUMÉROS D'ORDRE	MOTIFS	COURS ET TRIBUNAUX	DATES	PEINES INFLIGÉES		INTERDICTION DE SÉJOUR
				PRISON	AMENDE	
		<i>Etat Sanitaire</i>				
	<i>Bon état général en novembre 1941.</i>					
	<i>Conduite en Camp Bonne -</i>					<i>Le Directeur Chef</i> 
				<b>27 MARS 1942</b> <i>Le Chef de Camp.</i> 		

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 194

L'INSPECTEUR,



Doc.10 : Notice individuelle de Raymonde David, verso (AD81, 495 W 58).

Voici  
un monologue  
qui a été dit il y  
a quelque temps  
mais que j'aurais voulu  
vous expliquer.

Retour au camp.  
par Marina Strade. B.5.



bonjour  
David

Voilà de retour au camp  
Par suite d'un tout petit accident  
Et mon dossier, quelle pénible affaire!  
(j'ai la remarque « mœurs légères »)  
Je suis une étrangère  
Une simple ménagère,  
Mon homme est prestataire  
En Algérie.  
"Voilà ma vie".

La vie de libérée que j'ai vécue  
Était un vrai malentendu  
Car tous les usages du camp  
Semblaient ailleurs fort déplaisants.  
En arrivant je me suis renseignée  
Bien poliment du jour de courrier  
D'un air craintif on m'a fixé  
Tout comme une pauvre aliénée,  
Pour cuisiner m'a petite popote,  
j'organisais à peu de frais.  
On m'a traité tout comme une sottie  
Et même on invoquait la loi.

Doc. 11 : Texte manuscrit intitulé "Retour au camp par Marina Strade B5", figurant dans le dossier de Raymonde David, p.1 (AD81, 495 W 58).

Les mœurs sont tout autre, hors du camp,  
 Sans être punie, on lit "Le Temps".  
 Tirant leurs chapeaux les Messieurs disent ce Pardon  
 j'étais bouleversée par ce bon ton  
 Mais par contre j'ai trouvé les gens  
 Par trop avares au Restaurant.  
 Me refusant, riant très haut  
 Lorsque je réclamais mon tour de rabiote.  
 Quand dans ma chambre, j'ai essayé  
 A mon habitude, à m'installer  
 Avec des planches  
 Toutes neuves et toutes blanches.  
 Quand frappant avec <sup>grand</sup> plaisir.  
 Plaçant porte, manteaux, fixant clous aux murs  
 Installant en ma cuisine une batterie  
 De trois pratiques vases de nuit.  
 Alors tout mon voisinage  
 Était en rage.  
 Mais quand les voisins de la maison où j'habitais  
 Étaient dans leurs chambres, sur le palier.  
 Et quand alors, je les invitais  
 A respecter l'heure de silence on m'insultais.  
 A si vous sachiez quel labeur

Doc. 11 : Texte manuscrit intitulé "Retour au camp par Marina Strade B5", figurant dans le dossier de Raymonde David, p.2 (AD81, 495 W 58).

C'était le soir, l'extinction des lumières.  
 Et, quand j'invoquais, c'est l'heure, c'est l'heure.  
 Oh! comme on me grondait mes chères.  
 Après ces égarements si redoutables  
 j'ai proposé d'être une responsable  
 Afin d'obtenir une vie exemplaire,  
 Disciplinée, réglementaire.  
 Quoique fort net et fort clair mon conseil  
 N'a tombé partout qu'en sourde oreille  
 On a hurlé, on a sifflé.  
 Il en est fallu de peu que je sois expulsée.  
 Que me manquait alors la distraction  
 De l'appel quotidien des noms!  
 Que me manquait ce plaisant jeu de deviner  
 Quel peut être ce nom si mutilé  
 Mais permettez que je vous cite  
 Mon dernier crime et ses suites.  
 Dimanche matin soudain j'ai vu  
 Une foule énorme dans la rue  
 Et l'on me dit que c'est une queue  
 Pour lait écrimé sans ticket  
 Je file vite chez moi pour chercher  
 Ainsi que mon pot, ma monnaie

Doc. 11 : Texte manuscrit intitulé "Retour au camp par Marina Strade B5", figurant dans le dossier de Raymonde David, p.3 (AD81, 495 W 58).

Et à la queue toute essoufflée  
 Comme tous les autres je me mets.  
 Soudain j'écoute un chuchotement  
 Qui bientôt va vite grandissant.  
 Mais quel culot ! (C'est d'un pot de chambre)  
 Se servir d'un tel pot ! qu'il s'agit  
 Quelqu'un crie même impudicite'.  
 Tout en versant mon pot au lait.  
 On rit, on crie, on siffle, on gronde  
 L'on croirait venue la fin du monde  
 Et pour achever ce beau vacarme  
 Me voilà et il pas qu'arrive deux gendarmes  
 Qui d'un geste ferme et net  
 Mais sans paroles aucune, m'arrêtent.  
 Un simple pot pour lait c'écrimé  
 A pu voler ma liberté.  
 Me voilà de retour au camp  
 Par suite d'un tel petit accident  
 ne tremble que mon cher mari  
 Toujours prestataire en Algérie  
 et apprenne que je suis, selon mon dossier  
 cette fois-ci internée.  
 Mon Dieu, que l'affaire.  
 Comme femme de mœurs légères.

Doc. 11 : Texte manuscrit intitulé "Retour au camp par Marina Strade B5", figurant dans le dossier de Raymonde David, p.4 (AD81, 495 W 58).